



Déclaration UNSA - CT des DDI du 6 septembre 2018

Après une longue période de flottement et d'évitement autour du programme Action publique 2022, dont l'UNSA dénonce l'absence de transparence et de réelle concertation, ce CT des DDI, consacré entièrement à l'organisation territoriale des services publics, nous donne l'occasion de réagir non seulement sur la méthode et le contenu de ce chantier mais aussi sur le rapport CAP 22, censé rester secret jusqu'en octobre, mais qui a fini par fuiter dans la presse.

Qu'il s'agisse, en effet, du rapport CAP 22 ou de la circulaire du Premier Ministre du 24 juillet, les annonces se font au fil de l'eau sous l'apparence d'un dialogue avec nos organisations syndicales, alors que tout se trame et s'arbitre en coulisse.

Reprenons brièvement les faits.

Avant même la parution du rapport CAP 22 et la conclusion des groupes de travail sur les quatre chantiers Fonction publique, conduits par la DGAFP, le décor était déjà planté. Le communiqué du Conseil des Ministres du 12 juin dernier ainsi que les interventions de février dernier d'Olivier DUSSOPT et du 18 juillet de Gérald DARMANIN avaient très clairement fixé les grandes orientations sur le nouveau modèle des instances de dialogue social, le recours aux contractuels et aux plans de départs volontaires vers le privé en cas de restructuration de service, que nous retrouvons dans le rapport CAP 22.

Si ces changements aboutissaient, les agents se retrouveraient sans filet de sécurité que leur garantissent actuellement les instances de concertation.

Pensez-vous sérieusement, Monsieur le Président, qu'en modifiant ainsi radicalement le rôle des instances de concertation dans un contexte de changements radicaux, cela contribuera à garantir les droits des agents publics et améliorer le dialogue social avec nos organisations syndicales ?

Essayons d'y voir plus clair sur la concertation conduite par le Premier Ministre à propos de cette circulaire.

L'exercice qui est demandé aux Ministres et Préfets est quelque peu byzantin. Nous pouvons, en effet, très légitimement nous interroger sur la méthode voulue par le Premier Ministre, qui relance une nouvelle fois un énième exercice de concertation avec les différentes autorités ministérielles et préfectorales, alors que les Ministres se sont livrés à la construction des plans de transformation ministériels qui fixent aussi des lignes rouges à ne pas dépasser, sans pour autant y associer les organisations syndicales, à quelques exceptions près comme cela a été le cas au MAA.

Bref, dans cette circulaire tout est à nouveau sur la table. Mais comble de l'exercice, il est demandé aux Ministres et aux Préfets de transmettre leurs avis dans la deuxième quinzaine d'octobre.

Nous ne comprenons d'ailleurs pas comment va s'organiser le dialogue avec nos organisations syndicales au niveau local, déjà initié dans certaines régions, dans un calendrier aussi contraint et en période pré-électorale, alors que nous avons déjà fait valoir nos arguments à tous les niveaux ministériels et interministériels.

Ceci n'est pas réaliste, à moins qu'il s'agisse une fois de plus d'un exercice bâclé.

Passons maintenant au contenu de la circulaire du Premier Ministre.

Tout d'abord, nous savons que l'organisation territoriale des services déconcentrés de l'Etat fait l'objet de désaccords profonds entre les Ministères, notamment les Ministères dits techniques et le Ministère de l'Intérieur, en particulier sur la RH. Nous y reviendrons plus loin.

Malgré toutes les craintes que peut susciter le désengagement de l'Etat de certaines politiques publiques, nous pouvons relever des points intéressants dans la circulaire sur les missions qui doivent être articulées entre l'Etat et les opérateurs, et celles qui doivent être réaffirmées, renforcées et ajustées.

Prenons par exemple **le scénario d'un rapprochement des SEA avec l'ASP** qui va nous donner en même temps l'occasion de tordre le coup définitivement à la rumeur selon laquelle le MAA planquerait ses effectifs.

En effet, vous n'êtes pas sans ignorer, Monsieur le Président, que la France est dans une situation de dysfonctionnement très critique par rapport aux règlements européens qui obligent les Etats membres à regrouper dans une structure unique le payeur, le contrôleur et l'instructeur des aides de la PAC. **Pour l'UNSA**, ce scénario, que nous avons défendu au cours des travaux du CTM de l'Agriculture, nous semble le plus efficient, car il renforce dans une organisation unique la chaîne de commandement entre les différents acteurs DGPEE, ASP, SEA afin de mieux sécuriser la gestion de ces aides et le parcours professionnel des agents. D'autant que le rapport Orseu sur les SEA préconisait également ce scénario.

Nous relevons que le Premier Ministre retient ce scénario.

Dans le domaine de la sécurité sanitaire et alimentaire, là aussi comment ne pas être en phase sur le renforcement souhaité des moyens mis à disposition de cette mission ? **L'UNSA** ne cesse de réclamer des postes supplémentaires car les services vétérinaires et ceux de la CCRF sont sous tension. Nous verrons si cela sera suivi d'effet dans le PLF 2019.

Mais indépendamment de la question des moyens pour renforcer les contrôles sanitaires et alimentaires, **pour l'UNSA**, la crise du lait chez Lactalis nous donne l'occasion de rappeler qu'il est nécessaire de réfléchir au rapprochement de certaines missions entre la DGAL et la DGCCRF, au nom de la célèbre formule "de la fourche à la fourchette", afin de mieux appréhender le développement des fraudes et des risques sanitaires et alimentaires ainsi que nos modes de consommation, facteurs d'obésité, de surpoids et de maladies dégénératives. Plutôt que l'inquiétante externalisation des contrôles par le Ministère de l'Economie, pourquoi ne pas réfléchir - dans un second temps - à une Police commune regroupant l'amont et l'aval de la chaîne sanitaire et alimentaire. Ce débat, **l'UNSA** est prête à l'assumer car sans vouloir paraphraser le journaliste Périco Légasse, nous considérons que l'acte alimentaire est un acte éminemment politique car la moindre défaillance dans la chaîne de commandement peut avoir des conséquences graves sur la santé de nos concitoyens.

La préconisation de Bruno Le Maire de séparer l'aval de l'amont n'est pas satisfaisante sur le plan opérationnel car cette modalité a trouvé ses limites avec la crise du lait infantile chez Lactalis. Nous n'avons pas d'ailleurs souvenir que Bruno Le Maire tenait les mêmes propos lorsqu'il était Ministre de l'Agriculture. Il est vrai que l'on peut changer d'avis lorsque l'on change de costume.

S'agissant de la CCRF, alors même que la circulaire du premier ministre réaffirme le besoin de proximité des services publics exprimé par les français, le ministère de l'Economie semble poursuivre sa politique d'étranglement de l'échelon départemental en remettant en cause la présence même de la DGCCRF en département, au prétexte de la faiblesse de ses effectifs dans la plupart des DDI, DDI qu'il a lui-même sous dotées.

N'est-il pas temps pour le premier ministre de stopper cette absurdité et de rétablir l'efficacité de la DGCCRF en imposant enfin le redéploiement départemental des effectifs tel que préconisé par tous les rapports et tel que prévu par le plan d'action que vous avez approuvé en 2015 ?

Dans le domaine de la gestion des risques, l'audit sur l'état des infrastructures, diligenté par le Ministère des Transports, dresse un diagnostic alarmant des ponts. Avec la création des DDT(M) aux missions plus larges, les ouvrages d'art sont le domaine qui souffre le plus de lacunes en ressources humaines. Des outils de contrôle et de suivi ont été mis à mal par la décentralisation sans donner de moyens correspondants aux collectivités territoriales. Nous sommes à la limite de l'exercice imposé par la circulaire du Premier Ministre qui envisage de transférer des missions supplémentaires aux collectivités territoriales en délestant davantage l'Etat.

Dans le domaine du logement ou de l'urbanisme, pour ce qui est de la question des contrôles ou encore des mutualisations, là aussi la coupe est pleine.

En effet, depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, les agents dans les services déconcentrés vont de surprise en surprise et manquent de stabilité pour l'exercice de leurs missions.

Si la volonté est tout simplement de réduire davantage la présence du MTES dans les services déconcentrés, alors il faut le dire de façon claire et précise aux agents.

Mais une nouvelle réforme conduite de façon si rapide sans prendre en compte l'humain et les enjeux des territoires n'est pas acceptable pour l'UNSA et les agents du MTES.

S'agissant de la jeunesse et des Sports, l'UNSA demande :

1. La mise en place d'un pôle éducatif dans le cadre d'un grand ministère de l'action éducative,
2. Une déclinaison territoriale de ce pôle dans des Directions Régionales Educatives de la Jeunesse et des Sports,
3. Le maintien d'un réseau Jeunesse et Sport de proximité.

L'UNSA refuse le maintien des missions Jeunesse et Sports et de la gestion des personnels JS au sein et par les ministères sociaux.

En revanche, sur les moyens de fonctionnement, nous avons un très sérieux point de désaccord car les recommandations de la circulaire sur la modularité, le regroupement du Programme 333 avec le Programme 307 de fonctionnement des préfectures qui sera effectif à compter du 1er janvier 2020, conduiront à terme à la fusion des Secrétaires Généraux des DDI avec les Secrétaires Généraux des Préfecture, puis dans un 2ème temps à l'intégration des DDI dans les préfectures . **L'UNSA s'y est toujours opposée.**

De nombreux messages de Secrétaires Généraux de DDI traduisent un mal être que les autorités ministérielles et interministérielles doivent prendre en compte. Ils rappellent qu'ils ont joué un rôle d'assemblé et d'amortisseur dans la construction des DDI. Déconstruire ce qui a été réalisé ne va pas dans le sens d'un mieux pour la communauté de travail selon nos collègues. Ils considèrent qu'en créant un Programme unique, des risques pèseront sur l'affectation des agents et pointent du doigt le risque d'un traitement inégalitaire d'une région ou d'un département à l'autre.

Vous connaissez la position de **l'UNSA**, Monsieur le Président. Avec ce scénario c'est la fin de la RH de proximité ministérielle, d'autant qu'en accordant précisément davantage de marges de manœuvre et de pouvoir de décision aux préfets et acteurs locaux dans le domaine de la RH, c'est ouvrir la voie à l'arbitraire, nos organisations syndicales ne donnant plus d'avis sur les mobilités et les promotions. C'est donc la fin également du paritarisme.

Dans ces conditions, quelles garanties crédibles pourrez-vous donner aux agents des DDI pour un traitement équitable et juste de leur situation et pour leur accompagnement renforcé dans un contexte de bouleversement des organisations ? Encore faudra-t-il que ces réorganisations, fusions, mutualisations, elles-mêmes à nouveau menées à la hussarde, sans dialogue approfondi, bénéficient des études d'impact prévues par le décret portant charte de la déconcentration et de véritables phases d'expérimentation permettant des bilans partagés.

Rendons-nous à l'évidence, Monsieur le Président. Nous verrons, ou plutôt nos successeurs, apparaître tôt ou tard des coordinations sans véritables interlocuteurs que sont les organisations syndicales car sans l'avouer, l'action de l'Exécutif s'inscrit dans une certaine forme de dédagisme des corps intermédiaires, qui remet en cause les fondements de la démocratie sociale et avance avec une boussole idéologique sur la Fonction Publique.

C'est pourquoi et ce sera notre conclusion, **pour l'UNSA**, il y a des lignes rouges à ne pas dépasser. Alors qu'attendez-vous de nous Monsieur le Président ? Car si ce CT des DDI se déroule dans le cadre d'une succession d'échanges sans un véritable dialogue, évacuant nos remarques ou propositions, l'exercice qui nous est proposé aujourd'hui sera totalement vain.